

Point d'avancement | 1 an d'actions en Grand Est

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce jeudi 22 novembre 2018, la Préfecture de Région Grand Est, la Région Grand Est et l'ARS Grand Est ont présenté, au Siège de la Région à Strasbourg, un premier bilan de la mise en œuvre du troisième **Plan Régional Santé Environnement 2017-2021**. Elaboré dans une dynamique partenariale s'appuyant sur les compétences et la diversité des acteurs du Grand Est, ce plan vise à limiter les risques sur la santé humaine liés à des facteurs environnementaux. Cette rencontre a notamment été l'occasion de remettre à 8 lauréats les Trophées Mobilités actives du Grand Est, (action réalisée par l'association Vélo et mobilités actives Grand Est, en lien avec la DREAL Grand Est).

◆ Un an d'actions en Grand Est !

Notre santé est fortement liée aux environnements dans lesquels nous évoluons au quotidien et avec lesquels nous interagissons, individuellement et collectivement. Notre territoire a connu, sur les 150 dernières années des progrès techniques considérables, qui ont amélioré les conditions de vie d'une population qui vit de plus en plus longtemps, mais qui ont introduit de nouveaux risques pour la santé (cancers, maladies cardio-vasculaires et respiratoires).

Durant cette première année de travail, de nombreux acteurs - associations, collectivités, administrations - se sont mobilisés et ont **lancé 47 actions**, dont 19 soutenues dans le cadre d'un appel à projets, afin de **promouvoir des environnements et un cadre de vie favorables à la santé des habitants du Grand Est**. C'est un démarrage remarquable et encourageant pour un premier exercice.

Exemples d'actions réalisées en 2018

- faire connaître les risques d'exposition au radon, gaz radioactif d'origine naturelle (ATMO Grand Est),
- Femmes Enceintes, Environnement et Santé (FEES) et Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA),
- valoriser les aménagements et les démarches de promotion des mobilités actives (association Vélo Mobilités Actives Grand Est).

Pour en savoir + sur ces actions réalisées : annexe 1

◆ 8 lauréats récompensés aux Trophées des mobilités actives du Grand Est

Le **développement des déplacements actifs (marche, vélo, etc.) est bénéfique pour la santé** et passe nécessairement par des aménagements et un urbanisme spécifiques. Les Trophées des mobilités actives du Grand Est visent à promouvoir cette culture auprès des acteurs et des aménageurs du Grand Est avec deux objectifs : favoriser la pratique des modes actifs de déplacement et promouvoir les expériences positives et les projets urbains ou de reconfiguration de voirie.

Pour cette première édition des Trophées, 15 candidatures ont été présentées, 6 pour des aménagements et 9 pour des actions d'incitation à la pratique des mobilités actives. Les 8 lauréats récompensés, cette année, sont :

- **Catégorie Aménagement :**

Conseil Départemental Meurthe et Moselle (54) : Chaussée à Voie Centrale Banalisée à Dieulouard (RD 10),
Communauté d'agglomération du Grand Verdun (55) : Voie Verte du Grand Verdun,
Commune de Remilly (57) : Requalification des voiries communales,

- **Catégorie Démarche d'incitation à la pratique des mobilités actives :**

Pays du Sundgau (68) : Défi « J'y vais à vélo »,
Communauté de communes de l'Ouest Vosgien (88) : Développement de la pratique du vélo à assistance électrique,
La chapelle Saint Luc (10) : Circuit Vélo Educatif,

- **Catégorie « plan de déplacement d'entreprises »**

SERUE (57) : plan de déplacement d'entreprise,

- **Trophée spécial « coup de cœur du jury »**

Métropole Grand Nancy (54) : Challenge « Les Mollets d'Or ».

Retrouvez toutes les informations sur les lauréats en PJ et les principales données utiles sur le [site des Trophées](#).

Contacts presse

Agence Régionale de Santé Grand Est : Laura PHILIS, ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Région Grand Est : Gaëlle TORTIL-TEXIER, 03 88 15 69 84, gaelle.tortil-texier@grandest.fr

Préfecture de la région Grand Est : Aurélie CONTRECIVILE, 03 88 21 68 77 - aurelie.contrecivile@grand-est.gouv.fr

Annexe 1

Exemples d'actions réalisées en 2018 dans le cadre du PRSE

- **Faire connaître les risques d'exposition au radon (ATMO Grand Est)**

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Depuis 1987, il est qualifié de cancérigène certain par l'organisation mondiale de la santé et le centre international de recherche sur le cancer. 5 à 12% des décès par cancer du poumon observés en France seraient attribuables au radon, soit entre 1200 et 3000 décès chaque année : il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique. La voie respiratoire est la principale voie de pénétration du radon dans l'organisme. Plus la durée et les concentrations de radon auxquelles on s'expose sont importantes, plus le risque de développer une pathologie en lien avec le radon augmente. Il est important de noter que le tabagisme augmente considérablement ce risque. Si on ne peut agir sur sa formation, on peut facilement prévenir et limiter les expositions à ce gaz, particulièrement dans les espaces clos où il va avoir tendance à s'accumuler, en limitant ses voies d'entrée de le bâtiment et en favorisant le renouvellement de l'air dans les locaux. **C'est pourquoi ATMO Grand Est, l'Agence Régionale de Santé et leurs partenaires se mobilisent pour** informer les collectivités, les professionnels du bâtiment et le grand public sur les risques, encore méconnus, liés au radon. Des réunions d'information et des campagnes de mesures sont et seront organisées, prioritairement dans les zones où le potentiel radon a été identifié comme élevé.

Plus d'information : <http://www.atmo-grandest.eu/actualite/nouvelle-reglementation-radon-une-video-pour-tout-comprendre>

- **Femmes Enceintes, Environnement et Santé (FEES) (Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique APPA)**

Le projet Femmes Enceintes Environnement et Santé (FEES) aborde la question de la santé environnementale de manière globale, et a pour objectif de réduire l'exposition des futurs et jeunes parents aux polluants environnementaux. Créé en 2011 dans la région Nord-Pas de Calais, par l'APPA et la Mutualité Française, il est à présent progressivement déployé par l'APPA au niveau national, en lien avec les Unions Régionales de la Mutualité Française. En 2018, le PRSE-3 a permis son lancement en région Grand Est.

Le projet FEES vise à développer la formation et l'accompagnement des professionnels de la périnatalité et de la santé, afin de leur permettre de devenir des relais d'information auprès de leurs patients. Pour mettre en œuvre cette action, l'APPA a commencé par développer en Grand Est un réseau de partenaires impliqués dans le champ de la périnatalité : PMI, Ordres et écoles de sages-femmes, réseaux de périnatalité, etc. Une quinzaine de structures ont ainsi été mobilisées, et les premières formations et actions de sensibilisation réalisées dès le second semestre 2018. Ce projet sera poursuivi et renforcé en 2019, en partenariat avec l'Union régionale de la Mutualité Française et les acteurs de la périnatalité mobilisés en 2018.

- **Valoriser les aménagements et démarches de promotion des mobilités actives (association Vélo Mobilités Actives Grand Est).**

Lancés en juin 2018 à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable, les trophées mobilités actives visent à promouvoir des aménagements et démarches favorables aux mobilités actives auprès des acteurs et aménageurs du Grand Est.



Annexe 2

Vélo et Mobilités Actives



Grand Est

Association « Vélo et Mobilités Actives Grand Est » VMA Grand Est

L'association régionale VMA Grand Est entend fédérer les associations impliquées dans le développement des mobilités actives dans la région Grand Est : pratiques quotidiennes, utilitaires, de loisirs, aménagements de voies cyclables, véloroutes et voies vertes, intermodalité, etc.

Elle accueille également les usagers individuels qui souhaitent agir localement sur leur commune, ville ou territoire. L'association leur propose d'être leur support pour intervenir soit en tant que **correspondant local**, soit en tant qu'**antenne locale** pour des personnes constituées en collectif. Elle les accompagne également pour se constituer en **association locale**.

L'association se veut un outil de participation et d'expression des usagers auprès des collectivités, dans les instances de concertation et dans les réflexions sur les aménagements, les équipements et les services associés : mobilité, intermodalité, aménagement durable des territoires, développement touristique.

Pour cela, l'association adopte une **approche constructive et pragmatique**, en s'attachant à garantir les meilleures conditions de sécurité aux usagers. Elle apporte son « **expertise d'usage** » pour que les aménagements répondent au mieux aux besoins et aux attentes des usagers.

VMA Grand Est est adhérente à la **Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB)**.

Elle est également la Délégation Régionale de l'**Association Française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**.

Enfin, elle est en lien avec ses homologues frontaliers pour favoriser les échanges d'expériences et le développement de projets communs.

Contact : Nicolas POULOUIN – coordinateur régional, 03 83 82 69 64, vma.grand-est@orange.fr

Quelques définitions

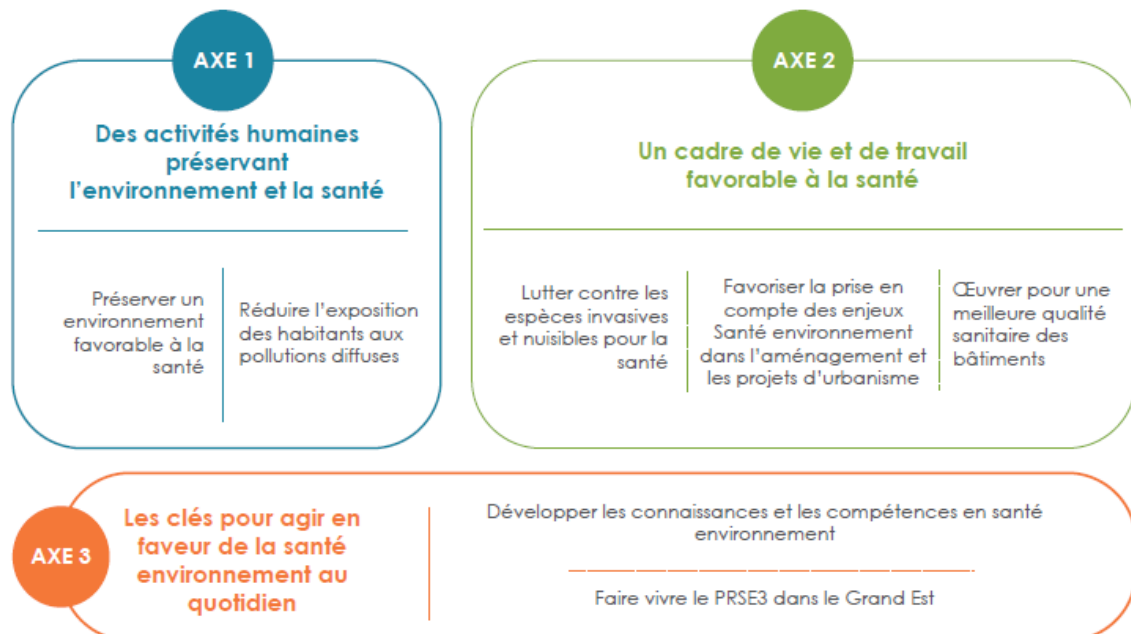
- Les **mobilités actives** s'entendent comme les modes de déplacement faisant usage de l'énergie humaine et ne recourant pas directement aux déplacements motorisés : marche, vélo, vélo à assistance électrique, roller, trottinette, etc. Elles peuvent se combiner en intermodalité avec les modes de transport collectifs ou partagés, ou encore avec la voiture individuelle.
- Les **mobilités utilitaires** s'entendent comme tous les déplacements réalisés de manière régulière (quotidienne, hebdomadaire) ou occasionnels, pour différents motifs : se rendre à son travail, à son lieu d'études, à un rendez-vous, faire ses achats, voir ses proches, des amis, activité de loisirs, événements culturels ou autres,
- Les **déplacements de courtes distances** : praticables au quotidien, de 1 à 2 km à pied ou à vélo, jusqu'à 5 à 6 km à vélo, voire 8 à 10 km pour des vélos à assistance électrique,
- L'**intermodalité** : déplacement combinant plusieurs solutions de transport (multimodalité), associé notamment à du rabattement vers les gares ou pôles multimodaux, des stationnements adaptés, des services, etc.

Annexe 3

Plan Régional Santé Environnement 3

Le **Plan Régional Santé Environnement** est co-piloté par le Préfet de Région Grand Est et les services de l'Etat associés, le Président de la Région Grand Est, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et le

Il vise à **promouvoir un environnement favorable à la santé des citoyens** en identifiant et en prévenant les pathologies en lien avéré ou suspecté avec l'environnement. Il définit des politiques d'intervention ainsi que des campagnes de formation et de communication. Il favorise les connaissances en santé environnemental et les actions au plus près des territoires pour réduire les expositions de la population.



Pour en savoir + : site internet du **PRSE 3**